

# L'UCELLOISE

N°17 Décembre 2018



# LE MOT DU MAIRE



Chères Ucelloises, chers Ucellois, chers amis.

A l'image des années précédentes, 2018 fût une année bien remplie qui a vu notre commune aller de l'avant. De nouveaux équipements, des infrastructures améliorées et, surtout, une nouvelle école qui tend la main vers l'avenir.

Depuis la rentrée de septembre dernier, pour la première fois sur notre commune, tous nos petits écoliers sont rassemblés et fréquentent le même établissement que nous avons inauguré le dimanche 23 septembre 2018. Une journée de joie, de bonheur, de contentement et de fierté pour les 500 personnes, petits et grands, rassemblées au quartier de l'Olivet. Après un petit moment d'attente sous un soleil de plomb, la Patrouille de France a embelli notre ciel et fait briller nos yeux. Quel

honneur d'avoir pu obtenir cette majestueuse prestation. Un très grand merci à l'armée de l'air et ses pilotes émérites. Quelques photos souvenirs, dans les pages suivantes, pour se rappeler et immortaliser cette date.

Pour l'année 2019, nous avons encore quelques projets, déjà connus, à finaliser. Tout d'abord, le transfert de la mairie dans l'ancienne école du bas, qui n'était autre que l'ancienne mairie au début du siècle dernier. Notre objectif est une ouverture au public le 01 octobre 2019. Egalement, sur la partie arrière de ce bâtiment, une Maison d'Assistante Maternelle (M.A.M) dont la capacité d'accueil sera de 16 enfants, sous la responsabilité de 4 personnes diplômées, ouvrira en début d'année 2019.

Au cours de cette prochaine année, et suivant nos engagements, nous allons travailler et finaliser les jardins partagés, au quartier du Poisson ainsi que la création d'une aire de jeux pour enfants, située au départ de la voie verte, en face la maison carrée.

Une nouvelle étude pour la réalisation des commerces, en accord avec nos attentes et besoins actuels, mais aussi, avec le cahier des charges élaboré par le CAUE (Cabinet d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche) est en cours. Ce projet, indispensable pour notre commune et pour la vie du quartier du Pont, nous tient à cœur. Nous accompagnerons et aiderons le plus possible, comme par le passé et sans engagement financier de la commune, l'entreprise qui fera aboutir cet incontournable projet et revenir des activités commerciales à Ucel.

Au cours de cette année 2018, beaucoup trop de nos amis Ucellois nous ont quittés. Par ces quelques mots, je souhaite rendre hommage à 2 d'entre eux, anciens élus pendant plusieurs mandats et qui ont continué de s'investir et aimer leur belle commune : Françoise MOULIN décédée fin août et Robert CHAFFIEL, qui nous a quitté fin juillet. Une pensée, également, pour son épouse Ginette décédée mi-septembre. Toute ma sympathie et reconnaissance à leurs familles respectives. Pour terminer cet édit, et vous laisser découvrir les pages suivantes pleines de vie Ucelloise, je m'engage avec le conseil municipal et les membres du Centre Communal d'Action Sociale ( CCAS ) qui m'entourent, à continuer de travailler, d'avoir une gestion financière saine et de tout faire pour mener à bien nos engagements et les responsabilités d'élus que vous nous avez confiées.

***A toutes et à tous, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année en famille et entre amis.***

***Que l'année 2019 vous apporte Santé et Bonheur et voit vos projets, familiaux ou professionnels, se concrétiser.***

Avec l'ensemble des élus, je vous attends le vendredi 11 janvier prochain, à 19h00, à l'Espace Deydier, pour vous présenter, de vive voix, mes meilleurs vœux pour l'année 2019.

**Marc SOUTEYRAND,  
Maire d'Ucel**

**La Mairie est ouverte les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 08h00 à 12h00  
Lundi et jeudi de 13h30 à 18h00 ; Vendredi de 13h30 à 17h00  
Tél. : 04.75.35.31.46 – Fax : 04.75.35.38.53  
E-mail : [mairie-ucel@wanadoo.fr](mailto:mairie-ucel@wanadoo.fr) – Site : [www.mairie-ucel.fr](http://www.mairie-ucel.fr)**





Pour le centenaire de la fin de la guerre de 14-18, lecture faite par deux jeunes ucelloises, Lorine et Marine, des extraits de lettres de soldats.

Ma chère Edith,

La vie est très dure. Dans les tranchées, l'odeur de la mort règne. Les rats nous envahissent, les parasites nous rongent la peau ; nous vivons dans la boue, elle nous envahit, nous ralentit et arrache nos grolles. Le froid se rajoute à ces supplices. Ce vent glacial qui nous gèle les os, il nous poursuit chaque jour. La nuit, il nous est impossible de dormir. Etre prêt, à chaque instant, prêt à attaquer, il faut tuer pour survivre, je dirais plutôt vivre pour tuer. C'est comme cela que je vis chaque minute de cet enfer. Sans hygiène. Sans repos. Sans joie. Sans vie.

Ah ! Ce que j'aimerais recevoir une lettre. Cette lettre, celle qu'on attend tous, pouvoir revenir en perme. Ce que j'aimerais te revoir, ma chère épouse !

Retrouver un peu de confort, passer du temps avec notre petit garçon....

*Pierre - 22 septembre 1916, Verdun.*

Tous les combattants désespèrent de l'existence, beaucoup ont déserté et personne ne veut plus marcher. Des tracts circulent pour nous inciter à déposer les armes. La semaine dernière, le régiment entier n'a pas voulu sortir une nouvelle fois de la tranchée, nous avons refusé de continuer à attaquer mais pas de défendre.

Alors, les officiers ont été chargés de nous juger. J'ai été condamné à passer en conseil de guerre exceptionnel, sans recours possible. La sentence est tombée : je vais être fusillé pour l'exemple, demain, avec ses autres camarades, pour refus d'obéir. En nous exécutant, nos supérieurs ont pour objectifs d'aider les combattants à retrouver le goût de l'obéissance, je ne crois pas qu'ils y parviendront.

Comprendras-tu Léonie chérie que je ne suis pas coupable mais victime d'une justice expéditive ? Je vais finir dans la fosse commune des morts honteux, oubliés de l'histoire. Je ne mourrai pas au front mais les yeux bandés, à l'aube, agenouillé devant le peloton d'exécution. Je regrette tant ma Léonie la douleur et la honte que ma triste fin va t'infliger.

*Eugène, ton mari qui t'aime - 1916*







Entrée place de Fontanille



Parking place de Fontanille



Escalier donnant place de Fontanille



Passage surélevé place de Fontanille

Le projet de la Place de Fontanille à débuter par l'acquisition d'une parcelle de terrain courant 2015 et s'est achevé le 7 juillet 2018, par une inauguration avec les riverains. Au-delà de la mise en forme du Parking, il a été créé :

- une aire de jeux pique-nique (terrain de boules),
- une reprise globale de la voirie en intégrant des réseaux Télécom et électriques
- des aménagements annexes (escalier d'accès et espaces verts).

Afin de sécuriser l'accès à ce hameau, la route principale est passée en zone réglementée à 30 Km/h avec un ralentisseur.







Dans le prolongement de la Place du Grand Village, la voirie de l'impasse des remparts a été terminée (enrobé et partie pavée). La mise en sécurité est assurée par la pose d'une rambarde réalisée par les Services Techniques.

## PLACE DE BRÉCHIGNAC

La réfection de l'entrée du Hameau de Bréchignac a commencé.

Un premier mur a été réalisé par le Service Technique de la Mairie.

Un mur de soutènement est en cours de réalisation. Il permettra de rehausser la place pour augmenter le nombre de stationnement et d'intégrer 2 blocs conteneurs enterrés pour les ordures ménagères.



La place et la circulation seront ainsi plus sécurisées.





## CARNAVAL

Depuis 2 000 ans que le carnaval existe les élèves ucellois n'ont pas failli à la tradition pour un carnaval haut en couleur.



## BOÎTE À LIRE

C'est au tour des petits primaires d'inaugurer la Boîte à Lire avec une étagère pour les enfants.

Monsieur Le Maire a conté l'histoire de « Boucles d'or et les trois ours » dans la salle des mariages. Un goûter a suivi, offert par la Mairie et chaque enfant est venu écrire son prénom sur la première page du livre.

## REMISE DES COUPES SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Comme chaque année la Mairie d'Ucel met à disposition « l'espace Deydier » pendant 10 jours, afin que, les écoles voisines puissent venir participer à la prévention routière afin d'apprendre aux enfants les rudiments de sécurité routière dès leur plus jeune âge.



## REMISE DES DICTIONNAIRES

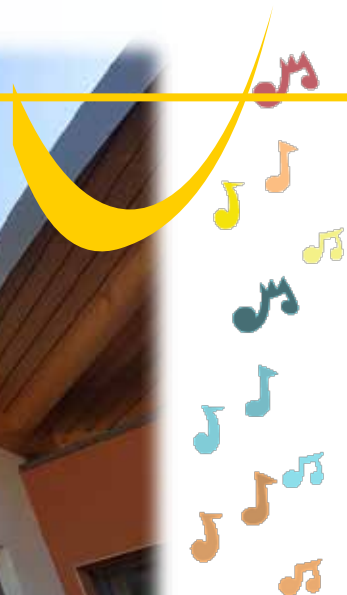
Comme le veut la tradition au mois de juin, Monsieur le Maire remet le dictionnaire à chaque élève de CM2 de l'Ecole du Haut ; cette année, ils étaient 17.

## DES ANCIENNES VERS LA NOUVELLE ÉCOLE

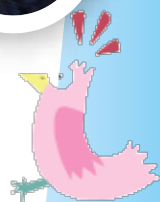


Vous l'avez espérée, le 3 septembre 2018,  
elle a ouvert ses classes à nos petits ucellois











# Informations et Actualités

**DIMANCHE 1<sup>er</sup> JUILLET 2018**  
**1<sup>er</sup> PIQUE NIQUE UCCELLOIS**



**LE 29 JUIN 2018**

Comme chaque année, le dernier vendredi de juin a permis aux élus et au personnel communal de partager un moment convivial.

## L'ARDÉCHOISE DANS NOTRE VILLAGE

LE 22 JUIN 2018

L'équipe organisatrice de l'accueil ucellois sur la place du Grand Village.





# quizz - Êtes-vous un bon voisin ?

Si nous voulons que la vie soit agréable dans notre commune, il est indispensable que chacun respecte certaines règles d'intérêt général. Et vous, vous en êtes où avec le comportement ?

## COCHEZ LA BONNE RÉPONSE

### Question 1

Mon voisin adore les sardines. Oui mais tous les soirs en grillade, ce n'est plus possible. Je ne peux plus profiter agréablement de mon jardin. En plus, c'est interdit par la loi !

A) Vrai B) faux



### Question 7

Mon voisin a effectué des travaux dans mon jardin à ma demande. A ma grande surprise, en creusant, il a découvert un joli petit magot. Il me réclame sa part. Quel toupet : C'est chez moi, c'est à moi :

A) Vrai B) faux



### Question 2

L'été, j'adore bronzer nu(e) dans notre jardin. Le problème c'est que ma voisine m'épie et menace de porter plainte. Un comble : je suis quand même chez moi et je fais ce que je veux !

A) Vrai B) faux



### Question 8

J'ai envie de planter des arbustes en guise de haie. On me dit que je dois respecter une limite de séparation par rapport à la clôture de mon voisin...

A) Vrai B) faux



### Question 3

Brûler les branches et les feuilles mortes dans mon jardin est interdit...

A) Vrai B) faux



### Question 9

Lors de ses promenades, mon chien Toby souille facilement les trottoirs et les espaces verts de la commune. Je laisse les déjections sur place après tout je paie des impôts!

A) Vrai B) faux



### Question 4

Mon voisin a un cerisier dont les branches pleines de fruits débordent sur ma propriété. Je peux, sans souci, non seulement ramasser les fruits tombés chez moi, mais ne pas cueillir ceux qui sont encore sur l'arbre.

A) Vrai B) faux



### Question 10

Je dois entretenir le trottoir devant ma maison : L'hiver je dois saler en cas de verglas et déblayer la neige. L'été je dois désherber afin de laisser les trottoirs praticables.

A) Vrai B) faux



### Question 5

Tobby le chiot plein de fougue, de mon voisin, aboie non stop toute la journée. Je suis en droit de demander au propriétaire de faire taire son animal.

A) Vrai B) faux



### Question 11

Mes voisins garent leur véhicule sur la chaussée (sur une place prévue à cet effet) devant chez moi. Ils n'ont pas le droit, c'est chez moi !

A) Vrai B) faux



### Question 6

Systématiquement, mon voisin tond sa pelouse le dimanche à 9h heures du matin et le samedi à partir de 14 h. Mon mari me dit qu'il n'a pas le droit :

A) Vrai B) faux



### Question 12

Si j'ai prévenu mes voisins, je peux faire du bruit jusque tard dans la nuit

A) Vrai B) faux



→ Vous avez 8 à 12 bonnes réponses :

Bravo, vous maîtrisez les règles, vous respectez votre village et les autres ucellois.

→ Vous avez moins de 8 bonnes réponses :

Un grand merci d'avoir pris le temps de réviser les bons gestes à adopter en répondant à ce Quizz. Quelques efforts vous sont nécessaires pour vivre en parfaite harmonie avec les autres ucellois.

## QUIZZ : RESPONSES

### Question 1 -

**B) Faux**

En principe, et s'agissant d'une utilisation occasionnelle, l'utilisation du barbecue ne constitue pas un trouble anormal de voisinage malgré les odeurs de fumée, sauf s'il entraîne des dommages (noircissement de façade, projection de cendres, etc.) qui peuvent alors engendrer des poursuites judiciaires.

### Question 2

**B) Faux**

Vous avez le droit de bronzer nu(e), mais sans être vu(e). Dans le cas contraire vous êtes coupable d'exhibition sexuelle. Un délit puni de 15 000 € d'amende et d'un an de prison (article 222-32 du Code Pénal).

### Question 3

**A) Vrai**

Le brulage à l'air libre des déchets verts est **interdit**. C'est avant tout un problème de santé publique lié à l'émission de microparticules. Les déchets verts doivent être apportés à la déchetterie.

### Question 4

**A) Vrai**

En application de l'article 673 du Code civil, vous pouvez ramasser les fruits tombés naturellement des branches de l'arbre de votre voisin. Mais vous n'avez pas le droit de cueillir les fruits qui ne sont pas encore tombés de l'arbre, même si les branches empiètent sur votre jardin.

### Question 5

**A) Vrai**

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. Le propriétaire du chien perturbateur peut donc se voir condamner à payer une amende de 450 €, voire se faire confisquer le chien.

### Question 6

**A) Vrai**

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteurs thermiques ou électriques ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**
- Les samedis de **9h à 12h et de 15h à 19h**
- Du lundi au vendredi de **8h à 12h et de 13h30 à 19h30**

### Question 7

**B) faux**

Une moitié revient à votre voisin qui a découvert le « trésor » et l'autre au propriétaire du jardin : c'est ce que dit la Loi pour toute découverte fortuite sur un terrain de particulier.

### Question 8

**A) Vrai**

La distance varie entre 50cm et 2m selon la taille des arbres. Si vous ne respectez pas la distance, vous devrez soit rabattre les arbustes à la hauteur réglementaire, soit les arracher.

### Question 9

**B) Faux**

Non, je respecte notre cadre de vie, le travail des agents municipaux et l'argent public. Le ramassage des déjections de son animal est obligatoire et ce, même dans le caniveau. Les infractions peuvent faire l'objet d'une contravention.

### Question 10

**A) Vrai**

Seul, l'entretien de la chaussée est à la charge des services communaux. Le riverain est tenu d'assurer le nettoyage du trottoir (tonte, binage, désherbage) tout au long de sa propriété et d'en dégager la neige le cas échéant.

### Question 11

**B) Faux**

La chaussée fait partie du domaine public. Le stationnement n'est donc pas réservé exclusivement aux propriétaires ou locataires (sauf devant une porte de garage bien sûr).

### Question 12

**B) Faux**

Tous les bruits entraînant une gêne pour le voisinage sont interdits et ce, en particulier entre 22h et 6h. Les bruits de voisinage (tapage nocturne), par leur durée, répétition et intensité, sont répréhensibles par une contravention. Dans la pratique, des dérogations sont accordées et il est nécessaire, en effet, de prévenir les voisins.

→ **Vous avez 8 à 12 bonnes réponses :**

**Bravo, vous maîtrisez les règles, vous respectez votre village et les autres ucellois.**

→ **Vous avez moins de 8 bonnes réponses :**

Un grand merci d'avoir pris le temps de réviser les bons gestes à adopter en répondant à ce Quizz. Quelques efforts vous sont nécessaires pour vivre en parfaite harmonie avec les autres ucellois.



## DEBROUSSAILLAGE

**Protéger sa maison et sa famille des incendies de forêt, c'est au printemps que ça se prépare!**



**N'attendez pas!!! Débroussailliez!!!!!!**

L'oublier c'est mettre en danger votre famille, risquer une amende et des poursuites judiciaires.



## FRELONS ASIATIQUES

Nid dans les arbres



Nombre de nids recensés sur la commune :

2 en 2016

3 en 2017

14 en 2018

Nid de frelons asiatiques détruit par le service technique de la commune d'Ucel



## LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### MUTUALIA

Le Centre communal d'Action Sociale s'est associé à une mutuelle : la MUTUALIA pour vous proposer dès le début 2019, la possibilité d'adhérer à un contrat collectif mutuelle.

Ce projet solidaire a pu prendre forme grâce à la volonté des élus. Cette offre s'adresse à tous les ucellois qui ne sont pas assurés à titre obligatoire par leur employeur. (inactifs, retraités, personnel de la fonction publique).

Elle permet d'accéder à une garantie santé optimale à tarif privilégié.

Une convention a été signée pour une durée de 3 ans renouvelable avec le Groupe MUTUALIA.

Une permanence tenue en Mairie sera mise en place par MUTUALIA en début d'année 2019. Cette information paraîtra sur le site de la Mairie.

# PRINCIPALES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

## Conseil du 19 novembre 2018

Vente de la Maison du Grand Village  
Participation de la commune à la classe neige  
Création de postes suite à avancement et mise à jour du tableau des effectifs  
Achat de parcelles quartier du Poisson  
Convention pour le contrôle des équipements de Défense Extérieure Contre l'Incendie

## Conseil du 1er octobre 2018

Convention Police Municipale

## Conseil du 23 juillet 2018

Convention de participation financière pour achat de containers enterrés avec la Communauté de Commune du Bassin d'Aubenas

## Conseil du 18 juin 2018

Lotissement clos des chênes pour les bacs de rétention et les parcelles communes  
Navette estivale Tout en bus

Signature d'un contrat d'assistance avec le SDEA pour la sécurisation des abords de l'école sur la RD 218.

## Conseil du 9 avril 2018

Réalisation des travaux d'extension du réseau public d'électricité au quartier du Sartre  
Régie de transport : Approbation des comptes 2017 et vote du Budget primitif 2018  
Commune : Approbation des comptes 2017 et vote du Budget primitif 2018  
Vote des taux d'imposition 2018

## Conseil du 26 février 2018

Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'achat de parcelles forestières  
Création d'un poste d'adjoint administratif territorial

## Conseil du 7 février 2018

Droit De préemption urbain – demande de délégation de l'exercice du DPU et DPUR

## Conseil du 11 décembre 2017

Modification simplifiée du PLU n°2 - APPROBATION

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES 2017-2018

|                                        |            |                     |            |
|----------------------------------------|------------|---------------------|------------|
| Léana ARMAND                           | 25/11/2017 | Léna CHIRIS         | 18/04/2018 |
| Sophia PEREIRA RODRIGUES CARDOSO ROCHA | 29/11/2017 | Marcel FEROU        | 02/07/2018 |
| Ana SOUTEYRAND SIGAUD                  | 13/12/2017 | Célestin MAJO FRAIX | 05/07/2018 |
| Luka RANDON-MURA                       | 16/02/2018 | Olivia FAMBON       | 19/07/2018 |
| Soline BEAUDEMONT                      | 25/02/2018 | Max DA SILVA        | 11/09/2018 |
| Mathéo HEYRAUD                         | 26/02/2018 | Anthonin NIER       | 08/10/2018 |
| Erwann MOULIN                          | 10/03/2018 | Maëlle GUILLAUME    | 21/10/2018 |
| Lénaë ROBERT COSTA                     | 27/03/2018 | Lubin GAILLARD      | 22/10/2018 |

### MARIAGES-2018

|                                   |            |                                    |            |
|-----------------------------------|------------|------------------------------------|------------|
| Patrick BIGNANI & Dominique PETIT | 26/02/2018 | Thierry CHÊNE & Hélène DIEMER      | 22/06/2018 |
| Leonardo FADDOL & Dina MANASFI    | 03/03/2018 | Marc COSTE & Sylvette JOUANNY      | 21/07/2018 |
| Bruno FOUBERT & Maëva TESTUD      | 09/06/2018 | Antoine ANTONA & Clarisse VAILLANT | 01/09/2018 |

### DECES 2017-2018

|                                    |            |                                   |            |
|------------------------------------|------------|-----------------------------------|------------|
| Gabriel DECORNET                   | 28/11/2017 | Madeleine BONNEFOY épouse PEYTIER | 29/06/2018 |
| Lucie AULAGNER épouse PIERRE       | 14/12/2017 | Yvette RIOU                       | 09/07/2018 |
| Francis TEYSSIER                   | 16/12/2017 | Patrick BIGNANI                   | 11/07/2018 |
| Michel ROUSSET                     | 27/12/2017 | René AUBERT                       | 20/07/2018 |
| AYMARD Pierre André                | 09/01/2018 | Henri SALLES                      | 27/07/2018 |
| Rita BERT épouse IGNACCHITI        | 14/01/2018 | Robert CHAFFIEL                   | 29/07/2018 |
| Amélie REYGNIER                    | 23/01/2018 | Elda ARNAUD épouse DUROCH         | 31/07/2018 |
| Jeanne COUDENE épouse RIVIER       | 13/02/2018 | Georgette CROS                    | 04/08/2018 |
| Thérèse RENARD épouse FAYOLLE      | 08/02/2018 | Joseph REY                        | 18/08/2018 |
| Paule SERRE épouse FARGIER         | 25/02/2018 | André MERCIER                     | 01/09/2018 |
| Anne-Marie SERRE épouse MAILLO     | 02/03/2018 | Gisèle ARTHAUD épouse PLANTIER    | 02/09/2018 |
| Marcelle MARTINENT épouse SARCIRON | 17/03/2018 | Kléber PASQUIER                   | 09/09/2018 |
| Maurice SAUNIER                    | 02/04/2018 | Jean-Claude LAVIE                 | 09/09/2018 |
| Geneviève JALLAT                   | 18/04/2018 | Ginette LABROT épouse CHAFFIEL    | 18/09/2018 |
| Rosa DUROCH épouse FILLIAT         | 11/05/2018 | Paulette PONCET épouse CHARNAY    | 29/09/2018 |
| Jeanne LAFERRIÈRE épouse FLORANCE  | 19/05/2018 | René BORECKI                      | 05/10/2018 |
| Juliette RÉMY épouse BALMAS        | 21/05/2018 | Eustaquio ULLIVARRI               | 04/11/2018 |
| Elisabeth LEONARD épouse RIFFARD   | 09/06/2018 | Lucette LADET épouse MONTEIL      | 08/11/2018 |
| Paul SABATON                       | 13/06/2018 | André DELIÈRE                     | 16/11/2018 |
| Roger SYLVAIN                      | 18/06/2018 |                                   |            |



# Informations

**Site internet de la Mairie** : [www.mairie-ucel.fr](http://www.mairie-ucel.fr)  
Vous y retrouverez toutes les informations utiles de la commune.

## **Correspondant de la Tribune :**

Marc REYNIER 04.75.35.28.37

## **Correspondant du Dauphiné Libéré :**

Pierre MAZON 04.75.89.73.61

## **Agence Postale Communale :**

Jours et heures d'ouverture : Lundi, Mardi et Jeudi : 13h30 – 17h30 - Vendredi : 13h30 -16h30  
04.75.89.73.02

**GRDF** : n° d'urgence : 0800 47 33 33

**Accueil gaz raccordement conseil** : 0969 36 35 34

**Endis (ERDF)** : n° d'urgence : 09 726 75 007

## **ORDURES MENAGERES :**

- Quartier le Sartre et la route de Saint Julien du Serre (après le panneau de sortie de la commune) : **Jeudi**
- Quartier Dugradus : **Mardi et Vendredi**
- Reste de la Commune : **Lundi**

## **Pour tout renseignement :**

service collecte du Bassin d'Aubenas Communauté

**0 800 07 60 15**

**du lundi au vendredi de 08h à 11h**

## **POUBELLE JAUNES :**

- Quartier le Sartre et la route de Saint Julien du Serre (après le panneau de sortie de la commune) :  
**Mardi en semaine PAIRE**
- Quartier Dugradus : **Vendredi en semaine IMPAIRE**
- Reste de la Commune : **Mardi en semaine IMPAIRE**

## **ENCOMBRANTS :**

inscription auprès du service collecte  
du Bassin d'Aubenas Communauté 0 800 07 60 15

## **DECHETTERIE DE LABEGUDE :**

Plateforme de la Gare 07200 LABEGUDE  
Ouvert du lundi au samedi  
de 09h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h15.



**MESSAGE du COMITE D'ANIMATION UCELLOIS :**  
*Le 23 Décembre à partir de 17h  
Noël magique sur la place du Grand Village.  
Bugnes et boissons chaudes OFFERTES...*

**Directeur de la publication** : Marc SOUTEYRAND

**Réalisation** : Commission Communication **Crédits photos** : Commune d'Ucel

**Impressions** : Fombon - Aubenas IMPRIM'VERT

